



# **CONVOCATION**

## **Assemblée générale ordinaire des actionnaires**

Mardi 29 mai 2012 à 15 heures  
au Carrousel du Louvre  
99, rue de Rivoli - 75001 Paris

# CONVOCAATION

## Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Mardi 29 mai 2012 à 15 heures\*

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les publications légales et réglementaires concernant cette assemblée ont été faites :

- le 20 avril 2012, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, dans le quotidien Les Échos et dans l'hebdomadaire Le Revenu ;
- le 11 mai 2012, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, aux Petites Affiches, dans le quotidien Les Échos et dans l'hebdomadaire Le Revenu ;

L'ensemble des informations et documents énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site Internet de Natixis : [www.natixis.com](http://www.natixis.com).

<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b>	<b>3</b>
<b>COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?</b>	<b>4</b>
<b>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE</b>	<b>6</b>
<b>EXTRAITS DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE NATIXIS 2011</b>	<b>7</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN 2011</b>	<b>17</b>
<b>POINT SUR LE GROUPEMENT D'ACTIONS</b>	<b>18</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE</b>	<b>20</b>
<b>TEXTE DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE</b>	<b>24</b>
<b>CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS</b>	<b>28</b>
<b>CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS DONT LA NOMINATION EST SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>30</b>
<b>ORGANES SOCIAUX DE NATIXIS AU 1<sup>er</sup> MARS 2012</b>	<b>31</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>32</b>
<b>DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS</b>	<b>33</b>



30, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris  
Société anonyme au capital de 4 931 753 420,80 euros –  
542 044 524 RCS Paris

\* L'accueil des actionnaires se fera à partir de 13 heures 30

# MESSAGE DU PRÉSIDENT



©Jean-Paul Guilloteau

**Madame, Monsieur, Cher actionnaire,**

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale de votre société le 29 mai 2012.

Notre assemblée aura en 2012 un caractère ordinaire et un nombre limité de résolutions sera soumis à votre approbation. Pour autant, il s'agit cette année encore d'un moment important dans la relation entre Natixis et ses actionnaires.

L'assemblée générale, en effet, approuvera en premier lieu les comptes sociaux et consolidés de Natixis pour l'exercice 2011. Ceux-ci reflètent les bonnes performances opérationnelles de l'entreprise dans une conjoncture marquée par

les bouleversements majeurs de l'économie en France et dans le monde, notamment au cours du second semestre de l'année écoulée. Cette assemblée nous donnera l'occasion d'examiner le contexte dans lequel s'inscrit l'activité de votre société.

Grâce aux bons résultats de Natixis (le bénéfice net part du groupe de Natixis ressort à 1 562 millions d'euros), le paiement d'un dividende de 0,10 € par action au titre de l'exercice 2011 fait l'objet d'une autre résolution qui sera également soumise au vote de l'assemblée. Comme vous le savez sûrement, le contexte réglementaire et prudentiel actuel conduit de nombreux établissements financiers à privilégier le renforcement des fonds propres plutôt que la distribution de dividende. Natixis, pour sa part, mène depuis plusieurs années un effort soutenu de renforcement de sa structure financière. Ces efforts portent leurs fruits et Natixis a donc fait le choix de maintenir une politique de distribution des bénéfices résolument favorable aux actionnaires.

Enfin, cette assemblée générale sera à nouveau l'occasion de dialoguer avec vous dans un esprit de transparence. Je vous invite donc à exprimer votre vote en assistant personnellement à l'assemblée générale, en vous y faisant représenter, ou bien en votant par correspondance.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, sachez que vous aurez la possibilité de la visionner sur le site Internet de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)) pendant un an à partir du 30 mai 2012.

Les équipes de votre société se joignent à moi pour vous remercier à nouveau de la confiance que vous placez en Natixis.

**François Pérol**  
Président du conseil d'administration

# COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

## Formalités à accomplir préalablement

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire.

***Vous devez donc au troisième jour ouvré précédant la date de la réunion, soit au plus tard le 24 mai 2012, zéro heure, heure de Paris :***

- **pour vos actions nominatives** : être inscrit en compte nominatif (pur ou administré) ;
- **pour vos actions au porteur** : faire établir dès que possible, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres, l'attestation de participation, qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission.

## Modalités de participation

Il vous suffit de compléter le formulaire joint au présent document, qui donne le choix entre **quatre modes de participation, de le dater et de le signer.**

### A – Vous désirez assister à l'assemblée

Vous devez faire une demande de carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter :

- en cochant la **case A** du formulaire
- et
- en retournant celui-ci, à l'aide de l'**enveloppe T** jointe ou par courrier simple, à votre intermédiaire financier en charge de la gestion de vos actions, au plus tard le **25 mai 2012**.

### B – Vous désirez être représenté (e) à l'assemblée

Il vous suffit :

- de cocher la **case B** du formulaire et choisir parmi les trois possibilités qui vous sont offertes, à savoir :
    - **voter par correspondance** et ce, résolution par résolution, en noircissant les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion ou pour lesquelles vous souhaitez vous abstenir (l'abstention étant assimilée à un vote contre), ou
    - **donner pouvoir au président de l'assemblée** : celui-ci émettra alors un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable dans le cas contraire, ou
    - **vous faire représenter** par toute personne de votre choix ;
- et
- de retourner le formulaire, à l'aide de l'**enveloppe T** jointe ou par courrier simple, à votre intermédiaire financier en charge de la gestion de vos actions, au plus tard le **25 mai 2012**.



**Si vos titres sont au porteur, vous devez joindre également l'attestation de participation.**

# Exprimez votre choix à l'aide du formulaire

## POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

COCHER SUR CE DOCUMENT LA CASE **A**  
Dater et signer au bas du formulaire.

## POUR ÊTRE REPRÉSENTÉ(E) À L'ASSEMBLÉE

COCHER SUR CE DOCUMENT LA CASE **B** ET CHOISIR PARMIS LES 3 POSSIBILITÉS

**IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
**QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIER COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form**  
**SI VOUS DÉSIREZ ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE ET DEMANDER UNE CARTE D'ADMISSION : DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**  
**SI VOUS PRÉFÉREZ UTILISER LE FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION CI-DESSOUS, SELON L'UNE DES 3 POSSIBILITÉS OFFERTES / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**

**NATIXIS**  
 Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mai 2012 à 15 heures  
 au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, 75001 Paris  
 Ordinary Shareholders Meeting of May 29, 2012 at 03:00 p.m.  
 at Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, 75001 Paris

Société Anonyme au capital de 4 931 753 420,80 €  
 Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France  
 75013 Paris  
 542 044 524 R.C.S. PARIS

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**  
 Identifiant - Account  
 Nominatif Registered  
 Porteur Bearer  
 Vote simple Single vote  
 Vote double Double vote  
 Nombre d'actions Number of shares  
 Nombre de voix - Number of voting rights

**1 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
 Cf. au verso (3)  
**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
 See reverse (3)

**2 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // VOTE BY POST**  
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)  
 Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.  
 Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.  
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■

**3 JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)  
**I HEREBY APPOINT:** See reverse (4)  
 M. ou Mlle, Raison Sociale / M, Mrs or Miss, Corporate Name  
 Adresse / Address

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Non/No Yes Abst/Abs	Oui / Non/No Yes Abst/Abs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	L <input type="checkbox"/>
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C <input type="checkbox"/>	N <input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée // In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting  
 - je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.....   
 - je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO).....   
 - je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom  
 / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.....

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:  
 sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notification      sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notification  
 à la banque / to the bank      25/05/2012  
 à la société / to the company

Date & Signature

Quel que soit votre choix, dater et signer au bas du formulaire

### ■ Voter par correspondance

Cocher la case correspondante et signer le formulaire après avoir éventuellement noirci les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion ou pour lesquelles vous souhaitez vous abstenir.

### ■ Donner pouvoir au président

Dater et signer au bas du formulaire sans autre mention. Le propriétaire des titres doit dater et signer. En cas d'indivision, porter la signature de chaque indivisaire.

### ■ Vous faire représenter par toute autre personne de votre choix

Noircir la case correspondante, mentionner les nom et prénom ou raison sociale et adresse du mandataire.



# ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les opérations de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Rapport du président du conseil d'administration ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Nominations d'administrateurs ;
- Renouvellement/nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions : délégation de compétence au conseil d'administration ;
- Pouvoirs pour les formalités.



# EXTRAITS DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE NATIXIS 2011

(Rapport d'activité, Gestion des risques, Éléments juridiques)

Le document ci-après reprend notamment l'intégralité des chapitres I, II, III, VI et VII du rapport d'activité au 31 décembre 2011 de Natixis.

Le rapport d'activité intégral figure au sein de la partie 5 « Éléments Financiers » dans le document de référence 2011 de Natixis.

## Précisions méthodologiques

(Chapitre I du rapport d'activité)

Les données du rapport d'activité prennent en compte les éléments suivants :

- Le pôle SFS est pro forma des changements de périmètre intervenus en 2010 (intégration de GCE Paiements au 1<sup>er</sup> septembre 2010) et au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (intégration d'Océor Lease et Cicobail) par prise en compte des résultats annuels de ces trois entités au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Un tableau de passage avec le résultat net consolidé publié du 31 décembre 2010 est présenté en annexe.
- L'intégration à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 de GCE Car Lease (métier Crédit-bail du pôle SFS) et de Sélection-R (métier Banque Privée du pôle Epargne) ne fait pas l'objet de pro forma sur 2010 compte-tenu du caractère peu significatif de leur contribution aux différents agrégats. Il en est de même pour la cession de 33,2 % du capital de SLIB (métier Titres du pôle SFS) à BNP Paribas au 31 octobre 2011 et de l'entrée dans le périmètre de consolidation 2011 de six sociétés d'assurance-crédit du périmètre Coface.
- Les conventions appliquées pour la détermination des résultats issus des entités composant les différents pôles métiers sont rappelées ci-après :
  - les pôles métiers bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leur sont alloués ;
  - la rémunération des capitaux propres sociaux des entités qui constituent les pôles est neutralisée ;
  - le coût de portage des survaleurs est intégralement supporté par le hors pôles métiers ;
  - les pôles se voient allouer la majeure partie des charges de structure du groupe, la part non facturée de celles-ci représentant moins de 3 % du total des charges du groupe.
- La GAPC est présentée comme un métier à part entière. La valorisation du spread émetteur est enregistrée dans le hors pôles métiers.
- Les fonds propres normatifs nécessaires à l'activité des métiers de Natixis sont alloués sur la base de 7 % des encours pondérés Bâle 2 moyens. Il est par ailleurs alloué des fonds propres normatifs spécifiques aux filiales d'assurance qui répondent à des exigences propres.
- Concernant les CCI, la nouvelle méthode autorisée par le régulateur à partir du 31 décembre 2010 consiste à ne plus les déduire à hauteur de 50 % du capital réglementaire Tier 1 et de 50 % du capital Tier 2, mais à les traiter en encours pondérés avec une pondération de 370 %.
- Pour le calcul du ROE de Natixis, le résultat pris en compte est le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons des TSS nets d'impôt tels qu'enregistrés en capitaux propres. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens annuels en IFRS, après distribution de dividendes, en neutralisant les gains ou pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres et en excluant les TSS.

## Faits marquants de la période

(Chapitre II du rapport d'activité)

En 2011, les performances opérationnelles de Natixis demeurent globalement en ligne avec celles observées au cours de l'exercice 2010, et ce malgré une très nette détérioration de l'environnement économique et financier. Le premier semestre 2011 a confirmé le développement des « métiers cœurs » conformément aux ambitions du plan stratégique New Deal décliné en août 2009. Au cours du second semestre 2011, Natixis a évolué dans un contexte de crise sans précédent pour les banques européennes affectant

particulièrement ses métiers de **BFI** et d'**Assurances** et dans une moindre mesure de **Gestion d'actifs**. Natixis s'est adaptée à ce nouveau contexte en réduisant ses besoins de liquidité de 13,7 milliards d'euros sur un an, notamment par des cessions d'actifs non stratégiques et d'actifs en USD, et en accélérant le recentrage des activités de la BFI. Le résultat net part du groupe 2011 s'élève à 1 562 millions d'euros en baisse de 10,5 % par rapport à fin 2010 pro forma (-8,4 % à change constant).

Le résultat dégagé au cours de l'exercice 2011 conduit à proposer, à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 29 mai 2012, la distribution d'un dividende de 0,10 euro par action, soit 24 % du résultat distribuable. Le résultat distribuable, constitué du résultat net part du groupe minoré des intérêts nets des TSS, s'établit à 1 301 millions d'euros en 2011, en baisse de 4 % par rapport à 2010.

En 2011, le pôle **BFI** a su tirer parti des réorganisations intervenues en 2010 avec notamment le développement des activités de la Plateforme de dettes et le renforcement de la fonction transversale de Coverage, permettant un suivi client plus performant et combinant approches sectorielles et géographiques.

Au sein du pôle Actions, l'équipe Innovative Solution Platform a été créée afin d'améliorer la capacité de distribution du pôle et de renforcer sa visibilité auprès des clients.

Sur la plateforme Amériques, la BFI a développé ses activités de Fixed Income en renforçant ses équipes (création d'une plateforme Crédit et développement de la vente dérivés et change) et en mettant en œuvre une organisation centrée sur les clients.

Une mise en commun de moyens a été organisée avec la création du département Global Structured Conduit & Solutions, département regroupant les expertises de structuration de crédit de la banque (JV Marchés de Capitaux – Dettes & Financements).

L'activité de Trésorerie a été réorganisée par le regroupement au sein de Natixis des équipes Natixis et BPCE. Cette nouvelle organisation a pour objectif de sécuriser et d'optimiser l'accès à la liquidité pour l'ensemble du groupe et de ses métiers.

Le pôle **Épargne** a poursuivi le développement des synergies entre ses trois métiers de Gestion d'actifs, d'Assurances et de Banque privée, et les réseaux du Groupe BPCE.

En 2011, la plateforme de distribution de **Natixis Global Asset Management** (NGAM) a renforcé son approche multi-boutique en Europe et en Asie :

- au cours du second trimestre, NGAM a réalisé l'acquisition de 60 % des parts de Darius Capital Partners, société de conseil en gestion alternative destinée aux institutionnels, basée à Paris ;
- fin 2011, NGAM a acquis 25 % des parts de IDFC Asset Management Company. IDFC AMC est la société de gestion d'actifs de IDFC Mutual Fund et la plateforme dédiée aux investisseurs particuliers et institutionnels de IDFC Group, groupe indien de services financiers. Cette transaction permet à NGAM d'étendre sa présence internationale en Asie.

Aux États-Unis, Natixis a développé et conforté sa position de fournisseur de solution globale auprès des brokers dealers dans leur gestion de trésorerie.

La **Banque privée 1818** a finalisé au 31 mars 2011 le rapprochement de Sélection-R, filiale du groupe Rothschild, avec 1818 Partenaires, dans le but de créer une plateforme de distribution auprès des CGPI (Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants). À l'issue de l'opération, le nouvel

ensemble ainsi créé, Sélection 1818, est détenu à 66 % par Banque Privée 1818 et à 34 % par Rothschild et Cie.

Au sein du métier **Capital investissement** pour compte de tiers, le rapprochement avec GCE Capital (entité du Groupe BPCE) a été finalisé en 2011 : les sociétés de gestion Masseran Gestion et Alliance Entreprendre, ainsi que la société BDR Invest ont rejoint le périmètre Capital investissement du pôle Epargne pour un impact sur les capitaux gérés de 287 millions d'euros, mais sans effet direct sur le résultat (entités non consolidées). Par ailleurs, l'augmentation de capital de BP Développement, entité consolidée par intégration globale, en juillet 2011 s'est traduite par une baisse du pourcentage de détention de 43,01 % à 37,82 %.

Le pôle **Services Financiers Spécialisés** a poursuivi l'intégration des activités en provenance du Groupe BPCE acquises en 2010 et début 2011 (GCE Paiements dans le domaine des paiements, Cicobail, Oceor Lease et GCE Car Lease dans le domaine du crédit-bail). L'offre de financements spécialisés s'est intensifiée dans les réseaux (crédit consommation et affacturage notamment) et le pôle a finalisé la mutualisation des plateformes Titres et Paiements du Groupe.

Au sein du pôle **Participations financières**, la Coface s'est réorganisée afin de se recentrer progressivement sur son métier cœur l'assurance-crédit et l'affacturage en Allemagne et en Pologne, activités portées désormais par Coface core. Les entités non stratégiques (activités de services) sont regroupées sous le périmètre Coface non core.

Dans le domaine du **Capital investissement pour compte propre**, après la cession en 2010 d'une partie des activités à Axa Private Equity, les opérations de désengagement se sont poursuivies en 2011 avec la vente des activités logées au Brésil au cours du premier semestre 2011, la cession du fonds LBO Europa fin septembre 2011 et la mise en œuvre d'accords de cession avec les partenaires de Natixis.

La **GAPC** a poursuivi sa politique de cession de ses actifs dans un objectif de baisse de la volatilité de ses résultats, et de réduction de sa consommation de liquidité. Sur un an, 4,9 milliards d'euros d'encours (dont 3,4 milliards de dollars) ont été cédés. Hors impact des évolutions réglementaires Bâle 2.5 – CRD3 <sup>(1)</sup>, les risques pondérés après garantie BPCE ont été réduits en conséquence de près de 2 milliards d'euros sur un an soit une baisse de 26 %.

Les synergies de revenus sont en avance sur le plan stratégique New Deal : les revenus complémentaires générés via les réseaux de BPCE atteignent 274 millions d'euros pour un objectif linéarisé à fin 2011 de 197 millions d'euros (objectif cumulé à fin 2013 : 395 millions d'euros).

Enfin, au plan financier, Natixis a procédé en mars 2011 au rachat de 800 millions d'euros de Titres Super Subordonnés détenus par BPCE. Le stock des émissions hybrides Tier 1 s'élève à 4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

(1) Les évolutions réglementaires Bâle 2.5 – CRD3 ont porté principalement sur le risque de marché, la VaR stressée et la revue du traitement des opérations de titrisation, et généré une augmentation de 1,6 milliard d'euros des encours pondérés GAPC au 31 décembre 2011.



## Résultats consolidés

(Chapitre III du rapport d'activité)

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010	
			%	%***
<b>Produit Net Bancaire*</b>	<b>6 717</b>	<b>6 642</b>	<b>+ 1,1 %</b>	<b>+ 2,5 %</b>
<b>dont Métiers**</b>	<b>6 639</b>	<b>6 760</b>	<b>(1,8) %</b>	<b>(0,5) %</b>
Charges	(4 701)	(4 508)	+ 4,3 %	+ 5,4 %
<b>Résultat brut d'exploitation*</b>	<b>2 016</b>	<b>2 134</b>	<b>(5,5) %</b>	<b>(3,7) %</b>
Coût du risque	(335)	(318)	+ 5,3 %	+ 5,3 %
<b>Résultat d'exploitation*</b>	<b>1 681</b>	<b>1 816</b>	<b>(7,4) %</b>	<b>(5,3) %</b>
Mises en équivalence	594	500	+ 18,9 %	+ 18,9 %
Gains ou pertes sur autres actifs	9	(24)	n/s	n/s
Variation valeur écarts d'acquisition	(43)	0	n/s	n/s
<b>Résultat avant impôt*</b>	<b>2 241</b>	<b>2 291</b>	<b>(2,2) %</b>	<b>(0,5) %</b>
Impôt	(562)	(302)	x 1,9	x 1,9
Intérêts minoritaires	(39)	(36)	+ 7,0 %	+ 7,0 %
<b>Résultat net part du groupe courant*</b>	<b>1 640</b>	<b>1 953</b>	<b>(16,0) %</b>	<b>(14,2) %</b>
Résultat net GAPC	(88)	(127)	(31,2) %	(31,2) %
Résultat net des activités abandonnées	22	(9)	n/s	n/s
Coûts de restructuration nets	(12)	(71)	(83,6) %	(83,6) %
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 562</b>	<b>1 745</b>	<b>(10,5) %</b>	<b>(8,4) %</b>
<i>Coefficient d'exploitation*</i>	<i>70,0 %</i>	<i>67,9 %</i>		
<i>Capitaux propres moyens</i>	<i>17 556</i>	<i>16 096</i>		
<i>ROE après impôt</i>	<i>7,4 %</i>	<i>8,5 %</i>		

\* Hors GAPC, activités abandonnées et coûts de restructuration nets.

\*\* Métiers cœurs et participations financières.

\*\*\* À change constant.

### ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les actifs gérés en extinction (GAPC), ainsi que les résultats des activités abandonnées et les coûts de restructuration nets d'impôt sont positionnés en dessous du résultat net part du groupe courant. Cette présentation permet une meilleure comparabilité des exercices et une meilleure lecture des performances des métiers.

#### Produit Net Bancaire

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** de Natixis s'élève à 6 717 millions d'euros au 31 décembre 2011, stable par rapport au 31 décembre 2010 (+ 2,5 % à change constant). Cette évolution prend en compte la réévaluation de la dette propre senior<sup>(1)</sup> pour 239 millions d'euros.

Le **PNB des métiers**<sup>(2)</sup> est globalement stable sur un an (à change constant) à 6 639 millions d'euros en dépit d'un contexte de marché particulièrement dégradé. Hors effet change et

retraitée des effets périmètre, l'évolution ressort à - 1,0 %. En 2011, les revenus des pôles Epargne et SFS progressent de plus de 5 % lorsque la BFI s'affiche en recul de 8 % à change constant. Les synergies réalisées sont en avance sur le plan stratégique, tant en termes de revenus complémentaires via les réseaux de BPCE, que de synergies de coûts.

Dans un environnement particulièrement difficile, Natixis a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie New Deal en réduisant ses encours pondérés et en adaptant son modèle de BFI (recentrage clients accéléré). Au 31 décembre 2011, les **actifs pondérés (RWA)** évalués en fin de période et après prise en compte des impacts de la garantie BPCE s'élèvent à 145,6 milliards d'euros contre 147,9 milliards d'euros fin 2010. Hors impacts réglementaires Bâle 2.5 – CRD3, ils s'établissent à 139,4 milliards d'euros, en baisse de 8,5 milliards d'euros par rapport à fin 2010. Cette variation s'explique notamment par des actions d'optimisation menées tout au long de l'exercice 2011, par une relative baisse d'activité dans un contexte économique dégradé et par l'impact des plans de cessions d'actifs engagés sur la BFI et la GAPC.

(1) L'impact en PNB de la réévaluation de la dette propre senior est de + 239 millions d'euros en 2011 contre + 46 millions d'euros en 2010.

(2) Métiers cœurs et participations financières.

## Charges et effectifs

**Les charges courantes** (hors GAPC et coûts de restructuration) à 4 701 millions d'euros sont en hausse de 5,4 % par rapport à 2010 à change constant, soit une progression conforme à la croissance des effectifs, essentiellement concentrée sur le pôle Epargne et les activités de BFI. Des éléments non récurrents incluant principalement des ajustements de prorata de TVA (un produit en 2010 et une charge en 2011) expliquent également cette évolution.

Les charges de personnel sont en hausse modérée sur un an en lien avec la progression des effectifs moyens de 3 %. Les charges de personnel variables sont en retrait de 6 % avec une baisse plus marquée sur les rémunérations variables et une relative stabilité sur l'intéressement et la participation. Si l'on exclut les entrées en périmètre des pôles Epargne, SFS et Coface, les effectifs fin de période progressent de 413 ETP (équivalent temps plein) d'une année sur l'autre, soit + 2 % et 20 451 ETP à fin 2011.

Les autres charges d'exploitation, hors éléments non récurrents, sont en croissance mesurée de 2 % sur un an.

Globalement les **charges consolidées**, y compris GAPC et coûts de restructuration, s'établissent à 4 854 millions d'euros en progression de 1,5 % par rapport à 2010 (+ 1,8 % à périmètre et change constants).

## Résultat brut d'exploitation

Le **résultat brut d'exploitation courant** est de 2 016 millions d'euros en 2011, en baisse de 3,7 % à change constant.

## Résultat avant impôt

Le **coût du risque** s'élève à 335 millions d'euros en 2011 (à l'exclusion des activités en extinction de la GAPC) et demeure à un niveau proche de celui de fin 2010 à 318 millions d'euros, en dépit des dépréciations constatées sur les titres grecs d'un montant total de 126 millions d'euros, représentant une décote de 70 % de la valeur nominale des expositions.

La **quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence**, constituée pour l'essentiel par la consolidation de 20 % des résultats des réseaux actionnaires, par le biais des CCI, ressort en progression de 19 % à 594 millions d'euros, en raison d'une hausse de la contribution des réseaux (+ 37 % pour les Banques Populaires et + 12 % pour les Caisses d'Epargne).

Les **gains ou pertes sur autres actifs** enregistrent notamment un gain de 16 millions d'euros lié à la cession par NAITSS (filiale de Natixis SA en charge des infrastructures informatiques) à

ALBIAN-IT (filiale détenue à 97 % par BPCE, 1 % par Natixis SA, 1 % par IBP, 1 % par GCE ITCE) des actifs liés au datacenter Natixis Antares. Cette cession intervient dans le cadre du projet de mutualisation des infrastructures informatiques du Groupe BPCE.

Le poste **variation de valeur et écarts d'acquisition** enregistre une perte de 43 millions d'euros provenant de la dépréciation de l'UGT Coface non core.

Le **résultat courant avant impôt** s'établit ainsi à 2 241 millions d'euros en 2011 contre 2 291 millions d'euros en 2010.

## Résultat net part du groupe courant

La charge d'**impôt** courante à 562 millions d'euros en 2011 a été multipliée par deux sur un an. Le taux d'impôt revient à un niveau normalisé en 2011, avec un taux effectif d'impôt de 33 % fin 2011, alors que l'année 2010 bénéficiait de l'activation de crédits d'impôts imputables aux déficits antérieurs.

Après prise en compte des **intérêts minoritaires** à hauteur de 39 millions d'euros, le **résultat net part du groupe courant** s'élève à 1 640 millions d'euros.

## Résultat net part du groupe

Après prise en compte **des coûts de restructuration nets d'impôt** qui diminuent fortement par rapport à 2010 (des coûts de restructuration ont été constatés dans les comptes jusqu'à fin mars 2011), et de la perte nette de la GAPC en baisse de 31 % à - 88 millions d'euros, le **résultat net part du groupe** s'établit à 1 562 millions d'euros en 2011.

Le **ROE** consolidé après impôt ressort à 7,4 % en 2011, après prise en compte de la charge d'intérêt des TSS, constatée en capitaux propres pour un montant net d'impôt de 261 millions d'euros.

Le **ratio Core Tier 1** de Natixis s'est amélioré de 0,4 % sur l'année passant de 7,9 % à 8,3 % fin 2011, sous l'effet d'une baisse des RWA de 2,3 milliards d'euros (les actions d'optimisation et l'évolution de l'activité faisant plus que compenser les impacts CRD3) et d'une progression des fonds propres Core Tier 1 de 0,4 milliard d'euros (impact résultat pour 0,9 milliard d'euros en partie compensé par une variation négative des OCI (other comprehensive income - autres éléments de résultat global) de 0,7 milliard d'euros, principalement sur les CCI).

Le **ratio Tier 1** est quasi stable sur un an, à 11,3 % à fin 2011, la baisse des RWA étant compensée par l'effet sur les fonds propres Tier 1 du remboursement de 800 millions d'euros de titres hybrides au premier trimestre 2011.

## Structure financière et ratios réglementaires

### Bilan consolidé

#### Bilan consolidé actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, Banques Centrales		5 567	12 167
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	245 625	161 208
Instruments dérivés de couverture	6.2	3 492	1 432
Actifs financiers disponibles à la vente	6.3	35 143	33 938
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.4	48 643	68 063
<i>dont activité institutionnelle</i>			
Prêts et créances sur la clientèle	6.4	111 820	128 049
<i>dont activité institutionnelle</i>		549	645
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.5	4 037	5 032
Actifs d'impôts courants		505	222
Actifs d'impôts différés	6.7	3 217	3 361
Comptes de régularisation et actifs divers	6.8	33 176	28 376
Actifs non courants destinés à être cédés		202	43
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	10 838	10 948
Immeubles de placement	6.9	1 163	1 016
Immobilisations corporelles	6.9	718	705
Immobilisations incorporelles	6.9	799	718
Écarts d'acquisition	6.11	2 766	2 731
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>507 712</b>	<b>458 009</b>

#### Bilan consolidé passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales			488
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	232 184	158 856
Instruments dérivés de couverture	6.2	1 152	1 573
Dettes envers les établissements de crédit	6.12	108 630	106 616
<i>dont activité institutionnelle</i>		46	46
Dettes envers la clientèle	6.12	44 483	59 873
<i>dont activité institutionnelle</i>		655	854
Dettes représentées par un titre	6.13	25 879	38 219
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		375	231
Passifs d'impôts courants		292	371
Passifs d'impôts différés	6.7	329	312
Comptes de régularisation et passifs divers	6.8	24 803	21 515
<i>dont activité institutionnelle</i>		1	3
Dettes sur actifs destinés à être cédés		16	
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.14	40 930	39 913
Provisions	6.15	1 271	1 229
Dettes subordonnées	6.16 et 6.17	6 178	7 447
Capitaux propres part du groupe		20 668	20 931
- Capital et réserves liées		10 120	10 037
- Réserves consolidées		10 545	10 194
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 558)	(1 033)
- Résultat de l'exercice		1 562	1 732
Intérêts minoritaires		520	436
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>507 712</b>	<b>458 009</b>

## Fonds propres et ratios réglementaires

(Partie 4 - Gestion des risques)

### Capital social

Le capital social, d'un montant de 4 931 753 420,80 euros au 31 décembre 2011 (soit 3 082 345 888 actions de 1,60 euro de nominal) contre 4 653 020 308,80 euros au 31 décembre 2010, a augmenté sous l'effet du versement du dividende en actions.

Le périmètre de consolidation prudentielle est établi sur base du périmètre de consolidation statutaire avec mise en équivalence des sociétés d'assurance Coface (activités d'assurances), Natixis Assurances et Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

L'entité EDF Investment Group est intégrée proportionnellement à hauteur d'un pourcentage de détention de 7 %.

### Fonds propres et ratio de solvabilité

Les fonds propres et les risques pondérés sont calculés en application de l'arrêté du 20 février 2007, modifié par les arrêtés du 19 octobre 2007, du 11 septembre 2008, du 29 octobre 2009, du 25 août 2010, du 29 décembre 2010 et du 23 novembre 2011, relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit mettant en œuvre les réformes « Bâle 2 » et « Bâle 2.5 – CRD3 ».

La principale participation faisant l'objet d'une déduction des fonds propres, pour 0,35 milliard d'euros, est la participation détenue dans CACEIS.

CFDI est la seule filiale de Natixis assujettie aux ratios de gestion (solvabilité, grands risques, suivi des participations) à titre individuel. Natixis S.A. et les autres filiales françaises ayant le statut d'établissements de crédit ne sont pas assujetties sur base individuelle par autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Les fonds propres prudentiels s'établissent comme suit pour les arrêtés considérés (toutes données après impact de la garantie financière accordée par BPCE) :

(en milliards d'euros)	31/12/11	31/12/10	Variations
Capitaux propres comptables	20,7	20,9	(0,3)
Retraitements, dont :			
■ Prévision de dividendes	(0,3)	(0,2)	(0,1)
■ Reclassement des hybrides et filtrage de la juste valeur	(4,3)	(5,1)	0,8
■ Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(3,7)	(3,6)	(0,1)
■ Autres retraitements prudentiels	0,5	0,5	0,0
Déductions des fonds propres de base	(0,7)	(0,8)	0,1
<b>Fonds propres Core Tier 1</b>	<b>12,1</b>	<b>11,7</b>	<b>0,4</b>
Hybrides	4,2	5,1	(0,8)
<b>Fonds propres Tier 1 Bâle 2</b>	<b>16,4</b>	<b>16,8</b>	<b>(0,4)</b>
Fonds propres complémentaires	6,3	7,3	(1,0)
Déduction des fonds propres complémentaires	(0,7)	(0,8)	0,1
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>22,0</b>	<b>23,3</b>	<b>(1,3)</b>

Les fonds propres Core Tier 1, s'établissent à 12,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 0,4 milliard d'euros sur l'exercice.

La baisse des capitaux propres comptables, à 20,7 milliards d'euros, résulte principalement du remboursement de Titres Super Subordonnés (TSS) pour - 0,8 milliard d'euros et de la hausse des pertes latentes et différées (- 0,7 milliard d'euros au titre de la variation des réserves recyclables sur CCI, actifs disponibles à la vente et dérivés de couverture des flux de trésorerie, évolution filtrée en partie dans les fonds propres prudentiels). Ces éléments sont en grande partie compensés par le résultat de l'année pour 1,3 milliard d'euros net de rémunération des TSS et l'impact de la hausse du dollar sur l'écart de conversion et sur les TSS (+ 0,1 milliard d'euros).

Les fonds propres Core Tier 1 intègrent une prévision de distribution de dividende en numéraire au titre de 2011 de 0,3 milliard d'euros (soit 10 centimes par action). Ils bénéficient de la hausse des filtres prudentiels sur pertes latentes et différées hors CCI (+ 0,1 milliard d'euros), de la croissance des intérêts minoritaires (augmentation de capital de BP Développement,

+ 0,1 milliard d'euros) et des titrisations déduites (+ 0,1 milliard d'euros), en partie compensée par la hausse du filtre prudentiel sur la valorisation du risque de crédit propre (0,2 milliard d'euros). Les autres retraitements et déductions prudentiels ne varient pas significativement.

Outre les éléments ci-dessus, la baisse des fonds propres Tier 1 résulte principalement du remboursement de TSS pour - 0,8 milliard d'euros.

Les fonds propres complémentaires sont en réduction sous l'effet du remboursement anticipé de deux émissions de TSR non compatibles avec les futures règles Bâle III (- 1,2 milliard d'euros) et de l'amortissement réglementaire des lignes proches de l'échéance. Ces effets sont partiellement compensés par une augmentation de l'écart favorable entre les provisions et les pertes attendues (+ 0,4 milliard d'euros) et par la réduction des titrisations déduites.

Les risques pondérés, à 145,6 milliards d'euros après effet de la garantie financière accordée par BPCE (soit 8,4 milliards d'euros, en réduction de 0,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2010) sont en baisse sur l'exercice de 2,3 milliards d'euros.

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/11	31/12/10	Variations
Risques de crédit	85,2	94,0	(8,8)
CCI	37,7	38,3	(0,5)
Risques de marché	14,4	9,8	4,6
Risques opérationnels	8,2	5,8	2,4
<b>TOTAL RISQUES PONDÉRÉS</b>	<b>145,6</b>	<b>147,9</b>	<b>(2,3)</b>

L'évolution des risques de crédit de - 8,8 milliards d'euros sur l'exercice résulte principalement des facteurs suivants :

- l'amélioration de la qualité du portefeuille (baisse des PD et LGD) ;
- la baisse des encours qui résulte notamment d'une stratégie de réduction des expositions ;
- et un affinement des méthodologies (meilleure prise en compte des garanties reçues).

Les risques pondérés sur les CCI baissent de 0,5 milliard d'euros sous l'effet de la baisse des réserves recyclables (- 2,6 milliards d'euros), compensé par les augmentations de capital des Caisses et des Banques (+ 0,6 milliard d'euros) et la capitalisation des résultats non distribués (+ 1,4 milliard d'euros).

Les risques de marché augmentent de 4,6 milliards d'euros,

principalement du fait de l'entrée en vigueur de la réforme « Bâle 2.5 - CRD3 » (+ 6,2 milliards d'euros), en partie compensée par la réduction des positions.

Les risques opérationnels augmentent de 2,4 milliards d'euros par la substitution du PNB de l'exercice 2011 à celui de 2008, le calcul standard retenant la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

Le ratio des fonds propres de base Core Tier 1 progresse de 7,9 % au 31 décembre 2010 à 8,3 % au 31 décembre 2011, le ratio Tier 1 s'établissant à 11,3 % au 31 décembre 2011 contre 11,4 % fin décembre 2010.

En intégrant l'impact de l'opération P3CI, dont la mise en œuvre effective est intervenue le 6 janvier 2012, le ratio Core Tier 1 est de 10,2 % au 31 décembre 2011.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/11</b>	<b>31/12/10</b>
<b>Exigences de fonds propres</b>	<b>11 649</b>	<b>11 832</b>
<b>Exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, risque de contrepartie et risque de dilution</b>	<b>9 838</b>	<b>10 583</b>
<b>Risque de crédit – Approche standard</b>	<b>1 045</b>	<b>1 218</b>
Administrations centrales et banques centrales		
Établissements	84	38
Entreprises	616	697
Clientèle de détail	204	169
Actions	109	115
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	9	15
Dont valeur actuelle de la valeur résiduelle en risque des contrats de location financement	9	15
Positions de titrisation	23	184
<b>Risque de crédit – Approche notations internes</b>	<b>8 793</b>	<b>9 365</b>
Administrations centrales et banques centrales	30	14
Établissements	560	587
Entreprises	4 267	4 542
Clientèle de détail	27	33
Actions	3 566	3 645
Positions de titrisation	114	100
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	229	444
<b>Exigences de fonds propres au titre des risques de marché et règlement livraison</b>	<b>1 154</b>	<b>784</b>
<b>Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel</b>	<b>657</b>	<b>465</b>

## Capital économique

Un calcul du besoin en fonds propres économiques est mis en œuvre et couvre les quatre domaines de risques : crédit, marché (trading, ALM, portefeuilles de placement, private equity...), opérationnel et business.

Le besoin en fonds propres économiques est comparé à l'exigence en fonds propres réglementaires et aux capitaux propres dont disposerait Natixis en cas de crise.

## Les autres ratios réglementaires

Une nouvelle réglementation relative au risque de liquidité est entrée en vigueur au 30 juin 2010 (arrêté du 5 mai 2009). Notamment le coefficient de liquidité permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales

aux exigibilités de même maturité. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Calculé sur base sociale, ce coefficient doit réglementairement être supérieur à 100 %. Le ratio de Natixis s'élevait à 122 % au 31 décembre 2011.

La réglementation relative au contrôle des grands risques a été revue au 31 décembre 2010 (règlement n° 93-05 modifié par l'arrêté du 25 août 2010). Elle a pour objet d'éviter une concentration excessive des risques sur un même ensemble de contreparties liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient également des difficultés de financement ou de remboursement. La norme est basée sur une obligation permanente : l'ensemble des risques sur un même bénéficiaire ne peut excéder 25 % des fonds propres de l'établissement. Cette norme a été respectée par Natixis sur l'exercice 2011.

## Événements postérieurs à la clôture

(Chapitre VI du rapport d'activité)

### Émission P3CI

Natixis a mis en place une opération en janvier 2012 avec BPCE dont l'objectif est l'optimisation du ratio Core Tier 1 via un mécanisme de garantie basé sur la valeur prudentielle de mise en équivalence des CCI émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargnes.

Le mécanisme de l'opération, appelée P3CI, a consisté pour Natixis à émettre de nouvelles obligations pour un montant de 6,9 milliards d'euros souscrites en totalité par BPCE.

Simultanément Natixis a remboursé à BPCE des titres super subordonnés pour un montant de 2,3 milliards d'euros.

Il en résultera pour Natixis une réduction de ses risques pondérés d'environ 25,6 milliards d'euros, soit environ 18 % de ses risques pondérés avant P3CI.

### Ajustement des orientations stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement

Natixis a présenté au comité central d'entreprise du 13 janvier 2012, le détail des ajustements stratégiques et réductions d'effectifs qui affecteront la Banque de Financement et d'Investissement en 2012, afin de permettre à Natixis de s'adapter aux nouvelles contraintes prudentielles et de liquidité.

Les ajustements envisagés concernent des réductions sélectives d'activités de financement et de marché, ainsi que l'évolution de certains métiers (Corporate solutions, Alternative Assets, Equity Markets) et l'adaptation des fonctions supports correspondantes.

La mise en œuvre de ces ajustements devrait entraîner une baisse des effectifs mondiaux de la Banque de Financement et d'investissement de 277 postes.

Il a été indiqué que cette réduction serait gérée sans plan social en France en tirant parti des effets conjugués des départs naturels, du maintien d'un gel des recrutements externes et d'une gestion dynamique des mobilités internes.

## Informations relatives à Natixis S.A.

(Chapitre VII du rapport d'activité)

### Compte de résultat de Natixis S.A.

En 2011, le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation de 410 millions d'euros, à + 2 987 millions d'euros, compte tenu :

- d'une diminution de la marge sur intérêts de - 464 millions d'euros,
- d'une diminution des commissions nettes de - 59 millions d'euros,
- d'une augmentation de 445 millions d'euros des produits de titres à revenu variable,
- d'une augmentation du résultat des opérations des portefeuilles de négociation de + 55 millions d'euros,
- d'une augmentation du résultat des opérations des portefeuilles de placement de + 181 millions d'euros,
- et d'une augmentation de + 251 millions d'euros des autres produits et charges d'exploitation bancaire.

Les charges d'exploitation, hors amortissements et dépréciations des immobilisations, augmentent de 99 millions d'euros. Cette augmentation atteint 134 millions d'euros avec les amortissements et dépréciations des immobilisations.

Le résultat brut d'exploitation ressort à + 863 millions d'euros.

Le coût du risque de l'exercice 2011 (- 121 millions d'euros) augmente de 37 millions d'euros par rapport à 2010.

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés sont positifs de 60 millions d'euros.

Le résultat net ressort à + 873 millions d'euros, contre + 285 millions d'euros en 2010.

Au 31 décembre 2011, le total de bilan s'établit à 343 031 millions d'euros, contre 331 134 millions d'euros au 31 décembre 2010.

### Projet d'affectation du résultat social

Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2011 un résultat net positif de 873 436 574,80 euros et compte tenu d'un report à nouveau créditeur de 979 977,33 euros, un bénéfice distribuable de 874 416 552,13 euros.

La troisième résolution qui sera soumise à l'assemblée générale du 29 mai 2012 propose :

- de doter la réserve légale d'un montant de 43 671 828,74 euros,
- de verser un dividende de 308 234 588,80 euros,
- de porter le solde du bénéfice distribuable en report à nouveau créditeur, soit 522 510 134,59 euros.

## Délais de paiement

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, tableau ventilant les soldes des dettes fournisseurs par date d'échéance :

### ■ FACTURES FOURNISSEURS NON RÉGLÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>Date d'échéance postérieure au 31 décembre</i>	Pondération en %	Pondération en %
	31/12/11	31/12/10
Moins de 2 mois	80,7 %	59,8 %
Comprise entre 2 et 4 mois	13,8 %	15,7 %
Comprise entre 4 et 6 mois	3,5 %	4,0 %
Au-delà de 6 mois	2,0 %	20,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

(Partie 6 – « Éléments Juridiques » paragraphe 6.4)

L'article L. 225-100-3 impose aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé d'exposer et d'expliquer un certain nombre d'éléments lorsque ces derniers sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

L'actionnaire principal de Natixis, BPCE, détient 72,26 % du capital et 72,38 % des droits de vote de Natixis au 31 décembre 2011. Compte tenu de cette structure de capital, Natixis considère qu'une offre publique hostile aurait peu de chances de succès.

Toutefois, dans l'hypothèse où BPCE cesserait de contrôler Natixis suite à une offre publique, les Banques Populaires,

les Caisses d'Épargne ou BPCE selon le cas auraient le droit de racheter à Natixis S.A. sa participation de 20 % dans les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne (pour de plus amples informations sur ces droits de rachat, il convient de se reporter à la partie [1.4.5] « Contrats importants » du document de référence Natixis 2011). Ainsi, en cas de mise en œuvre de ces droits de rachat, Natixis n'aurait plus d'intérêt économique dans les résultats de la ou des Banques Populaires ou Caisses d'Épargne concernées et sa capacité à vendre des produits ou des services à travers la ou les Banques Populaires ou Caisses d'Épargne concernées pourrait en être affectée.



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN 2011 <sup>(1)</sup>

L'assemblée générale mixte du 26 mai 2011 a donné au conseil d'administration des délégations de compétence en matière financière pour une période de 26 mois en vue de procéder à des augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale mixte a décidé que ces augmentations de capital, dont le plafond global n'excédera pas trois (3) milliards d'euros de nominal, pourront être réalisées soit par émissions d'actions, soit par émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital social, notamment sous la forme de valeurs mobilières représentatives de titres de créance.

Cette même assemblée a notamment décidé que, dans le cadre de certaines opérations spéciales, le conseil d'administration pourra :

- déterminer le prix d'émission des actions, dans la limite de 10 % du capital par an, dans le cadre d'une augmentation du capital social sans droit préférentiel de souscription ;
- décider d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription, par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier (placement privé) ;

- décider d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission ;
- décider d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- décider d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les limites légales en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- décider une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne et dans la limite d'un montant de quarante-huit (48) millions d'euros de nominal.

Ces augmentations de capital viendront s'imputer sur le montant du plafond global défini ci-avant.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010 a autorisé le conseil d'administration, pendant une période de 38 mois à procéder en une ou plusieurs fois à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de Natixis et des sociétés liées, pour un montant nominal maximum de 233 millions d'euros venant s'imputer sur le nouveau plafond de trois (3) milliards d'euros évoqué ci-avant.

## Utilisation des autorisations en matière d'augmentation de capital en 2011

Aucune des délégations de compétences en matière d'augmentation de capital, accordées par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2011 au conseil d'administration n'a été utilisée au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration a utilisé dans sa séance du 22 février 2011, l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010 en matière d'attribution d'actions gratuites, au profit des professionnels des marchés, résidents fiscaux de France, ainsi qu'à certains salariés

entrant dans le champ d'application du mécanisme de rétribution différée mis en place par Natixis.

Au total, en 2011, Natixis a procédé à l'attribution gratuite de 6 893 424 actions qui entraîneront mécaniquement une augmentation de capital d'un montant maximum de 11 029 478 euros (nombre d'actions x valeur nominale de l'action) à l'issue de la période d'acquisition pour émission des actions attribuées.

(1) Extrait de la partie 6 du document de référence de Natixis 2011.

## ■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date d'assemblée	N° de Rés.	Objet de la délégation
27/05/10	18	En vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites
27/05/10	20	En vue de fixer, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission
27/05/10	21	En vue de procéder, dans les conditions prévues par l'article L. 225-136 du Code de commerce, à une ou plusieurs émissions de titre de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre, par placement privé, visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
26/05/11	11	En vue de procéder, à la réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues
26/05/11	13	En vue d'augmenter le capital social par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance
26/05/11	14	En vue d'augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription des actionnaires - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance
26/05/11	15	En vue de déterminer le prix d'émission des actions dans le cadre d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires
26/05/11	16	En vue d'augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription des actionnaires - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier
26/05/11	17	En vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de sociétés non cotées
26/05/11	18	En vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
26/05/11	19	En vue de permettre d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires
26/05/11	20	En vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce

(a) Montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution n° 13 de l'assemblée générale du 30 avril 2009.

(b) Montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution n° 13 de l'assemblée générale du 26 mai 2011.

## POINT SUR LE REGROUPEMENT D' ACTIONS

L'assemblée générale mixte du 26 mai 2011, dans sa douzième résolution, a délégué au conseil d'administration le pouvoir de procéder au regroupement d'actions Natixis de telle sorte que sept (7) actions de valeurs nominales de 1,60 euro chacune seront échangées contre une (1) action nouvelle de 11,20 euros de valeur nominale.

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration de Natixis n'a pas fait usage de cette délégation.

Montant autorisé	Durée	Date d'utilisation	Montant utilisé
233 M€ <sup>(a)</sup>	38 mois	05/08/2010 22/02/2011	10 552 493 € 11 029 478 €
10 % du capital social <sup>(a)</sup>	26 mois à compter du 30/04/09	Néant	Néant
20 % du capital social <sup>(a)</sup>	26 mois à compter du 30/04/09	Néant	Néant
10 % des actions composant le capital de la société	26 mois	Néant	Néant
3 Md€	26 mois	Néant	Néant
3 Md€ <sup>(b)</sup>	26 mois	Néant	Néant
10 % du capital social <sup>(b)</sup>	26 mois	Néant	Néant
3 Md€ <sup>(b)</sup>	26 mois	Néant	Néant
10 % du capital social <sup>(b)</sup>	26 mois	Néant	Néant
3 Md€ <sup>(b)</sup>	26 mois	Néant	Néant
15 % de l'émission initiale <sup>(b)</sup>	26 mois	Néant	Néant
48 M€ <sup>(b)</sup>	26 mois	Néant	Néant



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE (1)

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis par votre conseil d'administration à votre assemblée.

Il est précisé que l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Société et de son groupe au cours de

l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur figurent dans le document de référence Natixis sur l'exercice 2011 auquel vous êtes invités à vous reporter.

**Onze résolutions seront soumises aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire le 29 mai 2012 à 15 heures au Carrousel du Louvre – 99, Rue de Rivoli 75001 Paris.**

Elles concernent l'exercice 2011 (approbation des comptes et des conventions réglementées) ainsi que la nomination d'administrateurs ; le renouvellement du mandat de commissaires aux comptes et l'intervention de la Société sur le marché de ses propres actions.

## **Approbation des comptes de l'exercice 2011 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> résolutions)**

Dans les deux premières résolutions, il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes sociaux (première résolution) puis les comptes consolidés (deuxième résolution) de Natixis pour l'exercice 2011.

Les commentaires sur les comptes sociaux et consolidés figurent de façon détaillée dans le document de référence de Natixis 2011.

## **Affectation du résultat 2011 (3<sup>e</sup> résolution)**

La troisième résolution a pour objet l'affectation du résultat social de Natixis.

Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2011 un résultat net positif de 873 436 574,80 euros et compte tenu d'un report à nouveau créditeur de 979 977,33 euros, un bénéfice distribuable de 874 416 552,13 euros.

La troisième résolution propose :

- de doter la réserve légale d'un montant de 43 671 828,74 euros,
- de verser un dividende de 308 234 588,80 euros,
- de porter le solde du bénéfice distribuable en report à nouveau créditeur, soit 522 510 134,59 euros.

En conséquence, le dividende est fixé à 0,10 (dix centimes) euro par action.

Le dividende sera détaché de l'action le 1<sup>er</sup> juin 2012 et mis en paiement à compter du 06 juin 2012.

Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, le dividende est éligible à l'abattement de 40 % et au prélèvement forfaitaire applicable aux personnes physiques résidentes en France.

(1) Extrait de la partie 6 du document de référence de Natixis 2011.

### Engagements et conventions réglementés (4<sup>e</sup> résolution)

La quatrième résolution concerne l'approbation des conventions réglementées, en application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2011. Ces engagements et conventions sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, ainsi que ceux conclus antérieurement à l'exercice 2011 et ayant continué à produire leurs effets, qui ne nécessitent pas de nouvelle approbation par l'assemblée.

### Nomination d'administrateurs (5<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> résolution)

Il est proposé aux actionnaires de la cinquième à la septième résolution de nommer trois nouveaux administrateurs de Natixis en remplacement de MM. Mateu, Criton et Jeannin, démissionnaires. Il s'agit de :

- Mme Stéphanie Paix, 47 ans, exerce les fonctions de Président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes ;
- Mme Catherine Halberstadt, 53 ans, exerce les fonctions de Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central ;
- M. Alain Condaminas, 54 ans, exerce les fonctions de Directeur général de la Banque Populaire Occitane.

Les nouveaux administrateurs seront nommés pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### Renouvellement de commissaires aux comptes (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> résolutions)

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, la huitième résolution propose de renouveler le mandat du Cabinet Mazars S.A., représenté par MM. Michel Barbet-Massin et Emmanuel Doseman, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, la neuvième résolution propose de nommer M. Franck Boyer, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ces propositions de renouvellement suivent les recommandations du comité d'audit en date du 17 février 2012, présentées en conseil d'administration le 22 février 2012.

### Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions (10<sup>e</sup> résolution)

Il est proposé aux actionnaires dans la dixième résolution de renouveler pour une période de 18 mois, l'autorisation de rachat d'actions conférée au conseil d'administration par la dernière assemblée générale du 26 mai 2011.

Le conseil d'administration serait ainsi autorisé à mettre en place un programme de rachat d'actions propres de la Société, dans la limite de 1 % du capital, jusqu'à détenir au maximum, conformément à la loi, 10 % du capital. Ces achats auraient notamment pour objectifs :

- la mise en place d'un contrat de liquidité ;
- l'attribution ou la cession aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, de plan d'Épargne salariale, de programme d'achat d'actions ainsi que l'attribution d'actions gratuites ou tout autre forme d'allocation d'actions aux membres du personnel ;
- le paiement ou l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, ou le transfert de ces actions pourraient être réalisés à tout moment (sauf en cas d'offre publique sur les titres de la Société) par tous moyens (y compris les négociations de blocs ou l'utilisation de produits dérivés), dans le respect de la réglementation en vigueur (*cf. ci-après tableau synthétique sur les résolutions financières présentées à l'assemblée*).

### Pouvoir pour les formalités (11<sup>e</sup> résolution)

Enfin, la onzième résolution concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales relatives à l'assemblée.

Pour l'ensemble des résolutions de cette assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration a émis un avis favorable à leur adoption.

■ TABLEAU SYNTHÉTIQUE SUR LES RÉOLUTIONS FINANCIÈRES PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	Objet	Durée	Motif des possibles utilisations de la délégation
10	Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	18 mois	<p><b>Objectifs possibles de rachat d'actions par votre Société :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions de la Société ou de plans similaires</li> <li>▸ Attribution ou cession d'actions aux salariés</li> <li>▸ Attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux</li> <li>▸ De manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée</li> <li>▸ Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital</li> <li>▸ Annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés</li> <li>▸ Remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport</li> <li>▸ Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF</li> <li>▸ Tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.</li> </ul>

**Plafond  
particulier**

- ▶ Votre Société ne pourrait détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10 % de son capital social tel qu'ajusté par les opérations l'affectant postérieurement à cette assemblée
- ▶ Le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 1 % du capital social
- ▶ Pour les contrats de liquidité, le plafond de 1 % est calculé déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation
- ▶ Montant global affecté au programme de rachat : 154 117 294 euros

**Prix ou modalités de  
détermination du prix**

- ▶ Prix d'achat maximum de 5 € par action (ajustable notamment en cas de regroupement)

**Autres informations  
et commentaires**

- ▶ Délégation non utilisable en période d'offre publique



# TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du président du conseil d'administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, du rapport du conseil d'administration sur les comptes sociaux et du

rapport de gestion y afférant, et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice 2011, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux dudit exercice comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du président du conseil d'administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, du rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés et du

rapport de gestion y afférant, et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice 2011, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés dudit exercice comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

### Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, constate que les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un bénéfice de l'exercice de

873 436 574,80 euros, et que, compte tenu du report à nouveau antérieur de 979 977,33 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 874 416 552,13 euros, dont l'affectation est aujourd'hui soumise à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	43 671 828,74 €
Aux dividendes <sup>(a)</sup>	308 234 588,80 €
Au report à nouveau	522 510 134,59 €

(a) Le montant total de la distribution visé dans le tableau ci-dessus est calculé sur le fondement du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2011 et pourra varier en fonction notamment de l'évolution du nombre d'actions auto-détenues, ainsi que des levées d'options de souscription d'actions intervenues, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date de détachement du dividende.

L'assemblée générale décide que le dividende global de 308 234 588,80 euros est distribué par prélèvement sur le bénéfice distribuable.

Le dividende est fixé à dix centimes d'euro par action pour chacune des 3 082 345 888 actions ouvrant droit au dividende. Pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscales en France, ce dividende sera pris en compte de plein droit pour la

détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, et sera éligible à un abattement de 40 % du montant brut perçu (article 158-3-2° du Code général des impôts). Toutefois, ce dividende pourra être soumis, sur option du bénéficiaire, à un prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % (article 117 quater du Code général des impôts). L'ensemble des actions de la Société est éligible à ce régime.



Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'au titre des trois exercices précédant celui de l'exercice 2011, il a été distribué les dividendes suivants :

<b>Exercice</b>	<b>Nombre d'actions rémunérées</b>	<b>Dividende par action <i>(en euros)</i></b>	<b>Total <i>(en euros)</i></b>
2008	0	0 €	0 €
2009	0	0 €	0 €
2010	2 908 137 693	0,23 €	668 871 669,39 €

Toutes les sommes mentionnées dans le tableau qui précède dans la colonne « dividende par action » sont éligibles à l'abattement de 40 % ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire précités.

Le dividende sera détaché de l'action le 1er juin 2012 et mis en paiement à compter du 06 juin 2012. Il est précisé qu'au cas

où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

##### Approbation des conventions et engagements visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce,

approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

##### Nomination de Mme Stéphanie Paix en qualité d'administratrice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme Mme Stéphanie Paix en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Jean-Bernard Mateu, démissionnaire, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée

générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Mme Stéphanie Paix a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

#### SIXIÈME RÉSOLUTION

##### Nomination de Mme Catherine Halberstadt en qualité d'administratrice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme Mme Catherine Halberstadt en qualité d'administratrice en remplacement de M. Jean Criton, démissionnaire, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6)

ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Mme Catherine Halberstadt a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**SEPTIÈME RÉSOLUTION**

**Nomination de M. Alain Condaminas en qualité d'administrateur**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme M. Alain Condaminas en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Bernard Jeannin, démissionnaire, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée

à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

M. Alain Condaminas a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**HUITIÈME RÉSOLUTION**

**Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars S.A. à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la

société Mazars S.A., Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, qui sera représentée par MM. Michel Barbet-Massin et Emmanuel Dooseman, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**NEUVIÈME RÉSOLUTION**

**Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Patrick de Cambourg à l'issue de la présente assemblée, décide de

nommer, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Franck Boyer, Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**DIXIÈME RÉSOLUTION**

**Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la société et :

- 1) Décide que l'achat de ces actions pourra être effectué notamment en vue :
  - de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, ou
  - de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou

- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée, ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Natixis par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

2) Décide que les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 1 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 1 % de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 1 % prévue au premier alinéa correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,
- le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la société à la date considérée en application de l'article L. 225-210 du Code de commerce ;

3) Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, sauf en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par tous moyens, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de cinq (5) euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), ce prix maximum n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente assemblée et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente assemblée générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente assemblée. L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

4) Décide que le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 154 117 294 euros ;

5) Confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou d'options, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société, notamment celle donnée par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2011 dans sa 10<sup>e</sup> résolution.

## ONZIÈME RÉSOLUTION

### Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal

de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.



# CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS



**François PÉROL** : 48 ans, président du directoire de BPCE et président du conseil d'administration de Natixis

Diplômé de HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des Finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en tant que chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du Financement et Développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en 2004.

Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie.

En mai 2007, il est nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.

Du 2 mars au 31 juillet 2009, François Pérol a été président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Depuis le 31 juillet 2009, il est président du directoire de BPCE. Il est également président du conseil d'administration de Natixis, du Crédit Foncier de France et de BPCE International et Outre-Mer et président de la Fédération Bancaire Française (jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2011).



Le représentant permanent de BPCE au conseil d'administration est M. Nicolas Duhamel.

**Nicolas DUHAMEL** : 58 ans, directeur général \*, membre du directoire de BPCE en charge des finances

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit, titulaire d'un DESS de sciences économiques, ancien élève de l'ENA, Nicolas Duhamel est Inspecteur des Finances au ministère de l'Économie jusqu'en 1984. Il exerce ensuite des responsabilités financières dans plusieurs entreprises : chef du service financier de France Telecom de 1984 à 1988, directeur financier du groupe Havas (coté au CAC 40) de 1993 à 1998, directeur général adjoint du pôle Édition de Vivendi Universal jusqu'en 2001.

Depuis 2002, Nicolas Duhamel était directeur général délégué, directeur financier du Groupe La Poste et membre de son comité exécutif.

Depuis le 31 juillet 2009, il est directeur général \*, membre du directoire de BPCE en charge des finances.



**Vincent BOLLORÉ** : 59 ans, président-directeur général du Groupe Bolloré

Dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui emploie plus de 30 000 personnes et occupe une position de premier plan dans les secteurs de l'industrie, des transports et de la logistique, de la distribution d'énergie et des médias.



**Christel BORIES** : 47 ans, ex-dirigeante de Constellium

Diplômée d'HEC, Christel Bories a travaillé durant 7 ans comme consultant en stratégie, chez Booz-Allen & Hamilton puis Corporate Value Associates.

Elle rejoint ensuite Umicore (anciennement Union Minière) en 1993, en tant que Directeur de la Stratégie et du Contrôle et membre du comité de direction.

Le 1<sup>er</sup> avril 1995, Christel Bories intègre le Groupe Pechiney comme Directeur de la Stratégie et du Contrôle de Gestion : elle est chargée de mener à bien le plan de réduction des coûts du Groupe : le plan Challenge. En 1998, elle devient membre du comité exécutif de Pechiney et assure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999, la direction du Secteur Emballage.

Suite à l'intégration de Pechiney dans le groupe Alcan, elle est nommée, le 3 décembre 2003, présidente et CEO d'Alcan Packaging puis présidente & CEO d'Alcan Engineered Products. À ce titre, Christel Bories fut successivement membre du comité exécutif élargi d'Alcan puis membre du comité exécutif de Rio Tinto Alcan à la suite de l'intégration d'Alcan au Groupe Rio Tinto le 25 octobre 2007. En janvier 2011, Alcan EP sort du périmètre de Rio Tinto. La société est renommée Constellium et est détenue majoritairement par Apollo Management. Le FSI (10 %) et Rio Tinto (39 %). Christel Bories fut, Chief Executive Officer de Constellium de janvier à novembre 2011.

De janvier 2007 à janvier 2009, Christel Bories fut présidente du comité exécutif de l'Association européenne de l'Aluminium (EAA) basée à Bruxelles en Belgique. L'EAA représente l'industrie de l'aluminium en Europe.

De 2008 à 2010, Christel Bories fut membre du conseil d'administration de la société suédoise Atlas Copco AB.



**Jean CRITON** : 64 ans, directeur général de la Banque Populaire Rives de Paris et membre du conseil de surveillance de BPCE

Après une formation en droit et de sciences politiques, Jean Criton entame sa carrière professionnelle à l'inspection du Groupe des Banques Populaires. Il y poursuit toute sa carrière : après quelques années à l'organe central, il occupe des fonctions de direction dans trois Banques Populaires régionales ; Banque Populaire du Centre, Banque Populaire Nord de Paris, BICS Banque Populaire, avant de réaliser la fusion donnant naissance à la Banque Populaire Rives de Paris.

\* Le titre de directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L. 225-66 du Code de commerce.



**Laurence DEBROUX** : 42 ans, directeur général Finance et Administration Corporate et Membre du directoire de JCDecaux

Diplômée de HEC, Laurence Debroux a exercé durant 14 ans différentes fonctions chez Sanofi. Après y avoir débuté comme directeur de la Trésorerie, elle a été promue directeur financier avant de devenir directeur de la Stratégie et membre du comité exécutif de Sanofi-Aventis. Auparavant, Laurence Debroux avait travaillé au sein de la Direction financière du groupe Elf Aquitaine.



**Stève GENTILI** : 62 ans, président de la BRED Banque Populaire et vice-président du conseil de surveillance de BPCE

Dirigeant jusqu'en 2004 d'une importante société agroalimentaire. Il est également président du Bureau international du Forum Francophone des Affaires.



**Bernard JEANNIN** : 62 ans, directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et membre du conseil de surveillance de BPCE

Titulaire d'une maîtrise en Sciences Économiques, Bernard Jeannin a rejoint le Groupe Banque Populaire en 1972, à la Banque Populaire Franche-Comté. Après un passage à la direction des Crédits et dans l'exploitation, notamment en direction d'agences, il rejoint l'état-major où il est successivement directeur central en charge des Ressources humaines, puis des engagements et du contrôle général. En 1992, il est nommé directeur général adjoint de la Banque Populaire Bretagne-Atlantique, en charge du développement et des filiales. En 1997, il devient directeur général de la Banque Populaire du Quercy et de l'Agenais, puis, en 2001, directeur général de la Banque Populaire de Franche-Comté, du Mâconnais et de l'Ain. Il est nommé directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en 2002, date de création de cette nouvelle banque issue de la fusion de la Banque Populaire Bourgogne et de la Banque Populaire de Franche-Comté, du Mâconnais et de l'Ain.



**Olivier KLEIN** : 54 ans, directeur général \* Banque commerciale et Assurances et membre du directoire de BPCE

Diplômé de l'ENSAE et du cycle d'études supérieures en finances de HEC, Olivier Klein occupe diverses responsabilités à la BFCE, il y crée et il dirige notamment la banque d'affaires spécialisée en fusion-acquisition et Capital investissement. Il rejoint le Groupe Caisse d'Épargne en 1998 et devient, en 2000, président du directoire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France Ouest. En 2007, il est nommé président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. Olivier Klein est président de la commission nationale banque de détail des Caisses d'Épargne. Il est également administrateur de Natixis et de Coface. Par ailleurs, il est professeur affilié à HEC en économie et en finance.



**Bernard OPPETIT** : 55 ans, président de Centaurus Capital

Bernard Oppetit est président de Centaurus Capital, société de gestion de fonds qu'il a créée en 2000. Centaurus Capital, qui est un acteur important de la gestion alternative, opère à Londres et à Hong Kong. Avant de fonder Centaurus Capital, il a passé vingt ans dans le groupe Paribas, successivement à Paris, New York et Londres. De 1995 à 2000, il a été responsable mondial des Dérivés Actions. Bernard Oppetit est ancien élève de l'École Polytechnique et Conseiller du Commerce Extérieur de la France.



**Didier PATAULT** : 51 ans, président du directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire et membre du conseil de surveillance de BPCE

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), Didier Patault au cours de sa carrière, a exercé les fonctions de président du directoire de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut, président du directoire de la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire et président-directeur général de SODERO.



**Henri PROGLIO** : 62 ans, président-directeur général d'EDF

Diplômé d'HEC, Henri Proglgio a occupé différentes fonctions de Direction générale au sein des groupes Générale des Eaux, puis Vivendi, président-directeur général de Veolia Environnement, administrateur et membre du conseil de surveillance de plusieurs grands groupes industriels ou financiers français. Il est depuis novembre 2009, président-directeur général d'EDF.



**Philippe QUEUILLE** : 55 ans, directeur général\* Opérations et pilotage de la réorganisation de l'organe central et membre du directoire de BPCE.

Diplômé de l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers, Philippe Queuille rejoint le Groupe Banque Populaire en 1980 au sein de la Banque Populaire du Sud-Ouest. Il est nommé directeur général de la Banque Populaire de la Loire en 1998, puis directeur général de la Banque Populaire de l'Ouest en 2001. En 2006, il devient président directeur général d'i-BP. Il est nommé directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires en janvier 2008. Le 31 juillet 2009, Philippe Queuille devient membre du comité de direction générale et directeur général adjoint en charge des opérations de BPCE.



**Philippe SUEUR** : 65 ans, vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France.

Professeur agrégé des facultés de droit, Philippe Sueur occupe par ailleurs diverses fonctions électives en région Île-de-France.

\* Le titre de directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L. 225-66 du Code de commerce.

# CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS DONT LA NOMINATION EST SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



**Stéphanie PAIX** : 47 ans, président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes

Diplômée de l'IEP de Paris et d'un DESS de fiscalité des entreprises obtenu à Dauphine. Stéphanie Paix a réalisé sa carrière au sein du groupe BPCE, tout d'abord à la Banque Fédérale des Banques Populaires en qualité d'inspecteur et de chef de mission, puis à la Banque Populaire Rives de Paris en tant que Directeur d'une quinzaine d'agences, et par la suite Directeur de la production et de l'organisation. Après avoir exercé différentes fonctions au sein de Natixis, Stéphanie Paix est devenue Directeur général de Natixis Factor. Depuis 2008, elle occupait les fonctions de Directeur général de la Banque Populaire Atlantique.



**Catherine HALBERSTADT** : 53 ans, directeur général de la Banque Populaire du Massif Central

Diplômée d'un DECS et d'un DESCAF de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand, Catherine Halberstadt intègre en 1982 la Banque Populaire du Massif Central, pour y exercer successivement les responsabilités de Directeur des ressources humaines, Directeur financier, puis Directeur de l'exploitation et, à partir de 2000, de Directeur général adjoint. En 2008, Catherine Halberstadt devient Directeur général de Natixis Factor. Depuis 2010, Catherine Halberstadt exerce les fonctions de Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central.



**Alain CONDAMINAS** : 54 ans, directeur général de la Banque Populaire Occitane

Titulaire d'une maîtrise en Sciences Économiques et d'un DESS en Techniques Bancaires et Finances, Alain Condaminas a rejoint le Groupe Banque Populaire en 1984. En 1992, Alain Condaminas intègre la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, pour y exercer les responsabilités de Directeur de la Production supervisant la Direction des Ressources Humaines puis de Directeur de l'Exploitation. En 2001, Alain Condaminas devient Directeur général de la Banque Populaire Quercy-Agenais. En 2003, il dirige une première fusion avec la Banque Populaire du Tarn et de l'Aveyron puis en 2006 une seconde fusion avec la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées pour former la Banque Populaire Occitane d'aujourd'hui.

# ORGANES SOCIAUX DE NATIXIS AU 1<sup>er</sup> MARS 2012

## Directeur général

**M. MIGNON Laurent**

## Conseil d'administration

### Président

**M. PÉROL François**  
Président du directoire de BPCE

### Membres

#### BPCE

Représentée par M. DUHAMEL Nicolas  
Directeur général Finances - Membre du directoire de BPCE

**M. BOLLORÉ Vincent**  
Président-directeur général du groupe Bolloré

**Mme BORIES Christel**  
Ex-dirigeante de Constellium

**M. CRITON Jean**  
Directeur général de la Banque Populaire Rives de Paris -  
Membre du conseil de surveillance de BPCE

**Mme DEBROUX Laurence**  
Directeur général Finance et Administration Corporate et  
Membre du directoire de JCDecaux SA

**M. GENTILI Stève**  
Président de la BRED Banque Populaire – Vice-président du  
conseil de surveillance de BPCE

**M. JEANNIN Bernard**  
Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne  
Franche-Comté – Membre du conseil de surveillance de  
BPCE

**M. KLEIN Olivier**  
Directeur général Banque commerciale et Assurances -  
Membre du directoire de BPCE

**M. OPPETIT Bernard**  
Président de Centaurus Capital

**M. PATAULT Didier**  
Président du directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne -  
Pays de Loire – Membre du conseil de surveillance de BPCE

**M. PROGLIO Henri**  
Président-directeur général d'EDF

**M. QUEUILLE Philippe**  
Directeur général Opérations et pilotage de la réorganisation  
de l'organe central - Membre du directoire de BPCE

**M. SUEUR Philippe**  
Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de  
la Caisse d'Épargne Île-de-France

## Secrétaire du conseil

**M. CAUCHY Laurent**  
Gouvernance et vie sociale de l'entreprise

## Commissaires aux comptes titulaires

### Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés  
KPMG  
Mazars

### Commissaires aux comptes suppléants

BEAS  
Malcom Mc Larty  
Patrick de Cambourg

# RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

<i>Nature des indications (en euros)</i>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 955 268 310,40	4 653 020 308,80	4 653 020 308,80	4 653 020 308,80	4 931 753 420,80
Nombre d'actions émises	1 222 042 694	2 908 137 693	2 908 137 693	2 908 137 693	3 082 345 888
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	36 243 060 348,21	50 787 613 550,53	23 966 064 000,89	19 391 654 325,41	17 977 198 639,42
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	852 134 041,69	(2 548 305 710,82)	(1 664 174 176,79)	644 584 484,60	(72 975 180,54)
Impôt sur les bénéfices	141 132 997,05	175 491 065,29	141 058 269,33	103 399 790,98	71 022 418,41
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(467 183 610,92)	(5 053 779 558,57)	(2 046 308 381,66)	284 641 699,57	873 436 574,80
Montant des dividendes distribués	549 919 212,30	0,00	0,00	668 871 669,39	308 234 588,80
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,81	(0,82)	(0,52)	0,26	0,00
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(0,38)	(1,74)	(0,70)	0,10	0,28
Dividende versé à chaque action	0,45	0,00	0,00	0,23	0,10
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	7 648	7 798	7 166	7 537	7 950
Montant de la masse salariale	668 942 830,46	644 059 193,67	770 842 886,68	691 856 116,30	727 947 525,85
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	269 404 568,47	273 921 026,89	264 166 185,19	322 453 719,64	334 569 060,30



# DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS



À retourner à :  
CACEIS CORPORATE TRUST  
Service Assemblées  
14, rue Rouget de Lisle  
92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9



Le soussigné <sup>(1)</sup>

Nom (M., Mme ou Mlle) : .....

N° Compte titres : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Titulaire de ..... actions :

nominatives

au porteur <sup>(2)</sup>, inscrites en compte chez .....

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

À ....., le .....

Signature :

**Nota :** en vertu de l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés ci-dessus à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(1) Pour les personnes morales, indiquer les dénominations sociales exactes.

(2) Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire, gérant vos titres.





Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert  
sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC,  
à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



30, avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris - France  
Tél. : +33 1 58 32 30 00  
[www.natixis.com](http://www.natixis.com)

